

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 4 juin 2012 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Sont absents : Monsieur Daniel Bernier, conseiller au siège #2
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Dans le cadre de la semaine de la municipalité, Madame Mireille Santerre agit comme mairesse d'un jour. Elle co-anime l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des indicateurs de gestion municipaux 2011
 - 6.2. Nomination du maire suppléant
 - 6.3. Cession du vieux photocopieur multifonction Konica Minolta Bizhub 350
 - 6.4. Établissement des tarifs pour le service de photocopies et de télécopies
 - 6.5. Projet d'entente relative à la mise en place d'un service de génie civil à la MRC de Matane
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2012-2013
 - 8.2. Fauchage en bordure des chemins municipaux
 - 8.3. Nivelage des chemins municipaux
 - 8.4. Travaux de réfection du 5^e Rang Est (PAARM)
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Étude de préféabilité relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur sud de la route 132
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2012-03 de la Corporation de développement de Saint-Damase
 - 10.2. Appui à la demande de Monsieur Jacques Bélanger auprès de la CPTAQ
 - 10.3. Projet de charte de la forêt de proximité de la MRC de Matane
 - 10.4. Installation d'une toilette chimique publique dans le village
 - 10.5. Distribution du fonds de visibilité Cartier
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Engagement des animateurs pour le terrain de jeux et formation pour l'été 2012
 - 11.2. Dekhockey Baie-des-Sables – Installation d'une armoire dans la salle du centre communautaire
 - 11.3. Installation d'un système d'éclairage pour le terrain de tennis
 - 11.4. Entente de services avec la Ville de Matane concernant la bibliothèque de Baie-des-Sables
 - 11.5. Invitation à participer à la semaine de la municipalité le samedi 9 juin 2012 à 19h00
12. **Divers**
 - 12.1. Appui à la Co.Mode Verte pour le projet « La Brigade des 3RV »
 - 12.2. Invitation à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement (5 juin 2012 à 20h00)

- 12.3. Mot de la mairesse d'un jour
- 13. Période de questions du public
- 14. Levée de l'assemblée

2012-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 juin 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2012-102 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 mai dernier ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 7 mai 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2012-103 APPROBATION DES COMPTES AU 31 MAI 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mai 2012 :

Liste des comptes à payer	57 079,44	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	241,14	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3200 au #3219)	11 534,04	\$
Total des comptes au 31 mai 2012	68 854,62	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucun point n'a été soulevé.

6.1 Dépôt des indicateurs de gestion 2011

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, fait le dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2011 conformément à l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions*.

6.2 *Nomination du maire suppléant (C.M. 116)*

2012-104 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant les articles 116 et 203 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de nommer Monsieur Martin Pelletier maire suppléant pour le prochain semestre avec tous les droits, privilèges et obligations qui y sont attachés et qu'il soit délégué pour siéger au sein du conseil de la MRC de Matane lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire.

Qu'il est également autorisé à signer les chèques, les effets bancaires et tout document ou convention relatifs à la gestion des comptes bancaires pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de la Caisse Populaire Desjardins de la Mitis lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire. Ces signatures se feront conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Cession du vieux photocopieur multifonction Konica Minolta Bizhub 350*

2012-105 CESSION DU PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION KONICA MINOLTA BIZHUB 350

Considérant la résolution #2012-082 relative à l'acquisition d'un nouveau photocopieur multifonction de marque Xerox modèle WorkCentre 7535 ;

Considérant qu'il a lieu de disposer l'ancien photocopieur multifonction Konica Minolta Bizhub 350 ;

Considérant la demande écrite de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables démontrant son intérêt à se porter acquéreur de l'ancien photocopieur multifonction en date du 22 mai 2012 ;

Considérant l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* et l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de céder gratuitement le photocopieur multifonction Konica Minolta Bizhub 350 au profit de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Établissement des tarifs pour le service de photocopies et de télécopies*

2012-106 ÉTABLISSEMENT DES TARIFS POUR LE SERVICE DE PHOTOCOPIES ET DE TÉLÉCOPIES

Considérant qu'il a lieu d'actualiser les tarifs pour les services de photocopies et de télécopies offerts au bureau de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'établir les tarifs suivants :

- 0,35\$ la copie verso pour les impressions en noir et blanc ;
- 1,00\$ la copie verso pour les impressions en couleur ;
- 2,00\$ par envoi ou réception de télécopie.

Ces tarifs s'appliquent pour tous les formats de page (lettre, légal et tabloïd).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. Projet d'entente relative à la mise en place d'un service de génie civil à la MRC de Matane

2012-107 PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GÉNIE CIVIL AVEC LA MRC DE MATANE

Considérant la résolution #334-05-12 de la MRC de Matane relative à la mise en place d'un service de génie civil ;

Considérant que la MRC de Matane a soumis un projet d'entente à cet effet qui a pour objet la fourniture et le partage de services d'ingénierie et d'expertise technique par le service de génie civil de la MRC ;

Considérant que le conseil municipal est en désaccord avec la répartition de la contribution aux municipalités ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables informe la MRC de Matane qu'elle n'est pas intéressée par la conclusion de l'entente telle que soumis le 15 mai 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2012-2013

2012-108 ACHAT D'ABRASIF POUR LES CHEMINS – SAISON HIVERNALE 2012-2013

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requis pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant ;

Considérant l'offre écrite de la « Ferme Annick inc. » en date du 27 avril 2012 pour la fourniture et la livraison de sable pour abrasif tamisé selon les normes du ministère des Transports du Québec (MTQ) au montant de 8,67 \$ la tonne ;

Considérant l'offre écrite des « Entreprises Gilles Fournier » en date du 7 mai 2012 pour la fourniture et la livraison de sable pour abrasif tamisé selon les normes du MTQ au montant de 7,50 \$ la tonne ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'acheter environ 200 tonnes métriques de sable pour abrasif de les « Entreprises Gilles Fournier enr.» au montant de 7,50\$ la tonne métrique livrée plus les taxes. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, vérifiera et s'assurera que le matériel est tamisé selon les normes du MTQ avant la livraison.

Dans le cas où le matériel n'est pas tamisé adéquatement par les « Entreprises Gilles Fournier enr.», le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à procéder à l'achat d'environ 200 tonnes métriques de sable pour abrasif auprès du 2^e plus bas soumissionnaire, soit la « Ferme Annick inc. » au montant de 8,67\$ la tonne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Fauchage en bordure des chemins municipaux

Puisqu'il y a plus d'un soumissionnaire possible cette année sur le territoire de la municipalité, un devis de soumission est en cours de rédaction. Une décision sera prise à une prochaine séance.

8.3 Nivelages des chemins municipaux

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, fait un compte rendu sur les prix du nivelage suite à l'adoption de la résolution #2012-084 par le conseil municipal.

8.4 Travaux de réfection du 5^e Rang Est (PAARM)

2012-109 TRAVAUX DE RÉFECTION DU 5^E RANG EST – BONIFICATION DU FINANCEMENT

Considérant la résolution #2012-088 ;

Considérant que le député, Monsieur Pascal Bérubé, a confirmé par voie téléphonique qu'une somme de 10 000\$ sera versée à la municipalité pour la réfection du 5^e Rang Est dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM)* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de bonifier le montant des travaux et de l'autorisation prévue à la résolution #2012-088 d'une somme additionnelle de 10 000\$ afin de porter le coût de l'ensemble des travaux à un montant maximal de 20 000\$.

Cette bonification des travaux d'investissement seront financés à même le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. Étude de préfaisabilité relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur sud de la route 132

Les représentants de la firme Roche ont effectué dernièrement des relevés géodésiques sur le terrain afin de déterminer l'emplacement futur des conduites d'aqueduc et d'égout.

10.1. Demande de dérogation mineure #2012-03 de la Corporation de développement de Saint-Damase

2012-110 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2012-03 DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMASE RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE PUBLICITAIRE SUR LE LONG DE LA ROUTE 132

Considérant la demande de dérogation mineure #2012-03 formulée par la Corporation de développement et d'urbanisme de Saint-Damase ayant comme objet l'implantation d'une enseigne publicitaire d'une superficie de 8,92 mètres carrés sur l'immeuble situé au sud de la route 132 (lot P-163, matricule #7597-32-2035) ;

Considérant que le demandeur désire implanter une enseigne publicitaire afin de créer une voie d'entrée touristique vers la Vallée de la Matapédia par le biais de la route 297 ;

Considérant que la superficie de l'enseigne publicitaire soumis par le demandeur est de 8,92 mètres carrés (dimension : 12 pieds par 8 pieds) et contrevient, par conséquent, à l'article 13.5.1 du *Règlement de zonage numéro 2008-06* de la municipalité qui autorise une superficie maximale de 5,00 mètres carrés ;

Considérant qu'en raison des normes provinciales (CPTAQ, MTQ, *Loi sur la publicité le long des routes* et ses règlements), l'enseigne publicitaire doit être implantée à une distance de plus de 30 mètres de la route ;

Considérant que le refus d'acquiescer à la demande de dérogation mineure causera un préjudice sérieux au demandeur compte tenu du fait que cette distance de 30 mètres par rapport à la dimension maximale autorisée de 5 mètres carrés nuirait à l'efficacité du message ;

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que la nature de ce projet social et communautaire vise la promotion touristique de la Vallée de la Matapédia ;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme, après analyse des documents soumis, se questionnaient sur les inconvénients que pourrait apporter cette implantation au voisinage ;

Considérant qu'après vérification et précision sur l'endroit de l'implantation de cette enseigne publicitaire, cette dernière semble n'occasionner aucune perte de jouissance aux propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation ;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter avec condition la demande de dérogation mineure #2012-03 formulée par la Corporation de développement et d'urbanisme de Saint-Damase dans son procès-verbal du 28 mai 2012 ;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 18 mai 2012 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance ;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision ;

Considérant qu'aucune objection n'a été reçue ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2012-03 de la Corporation de développement et d'urbanisme de Saint-Damase ayant comme objet l'implantation d'une enseigne publicitaire d'une superficie de 8,92 mètres carrés sur l'immeuble situé au sud de la route 132 (lot P-163) à la condition suivante :

- Qu'une confirmation écrite d'acceptabilité soit fournie par les voisins immédiats où l'enseigne publicitaire sera implantée.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux travaux visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Appui à la demande de Monsieur Jacques Bélanger auprès de la CPTAQ

2012-111 APPUI À MONSIEUR JACQUES BÉLANGER AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que Monsieur Jacques Bélanger demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour prolonger l'exploitation d'une gravière-sablière existante (dossier #351438) sur le lot 524 du Cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider ;

Considérant qu'avant d'entreprendre les travaux d'extraction, la couche de sol arabe sera mise en réserve ;

Considérant qu'à la fin des travaux d'extraction, le terrain sera restauré à des fins agricoles ;

Considérant que toute exploitation de gravière-sablière sur le territoire devra se faire en zone agricole, puisque cette dernière occupe 98,8% de la superficie totale de la municipalité ;

Considérant que la demande d'autorisation temporaire est d'une durée de cinq (5) ans ;

Considérant que la superficie visée par la présente demande est d'environ 7 650 mètres carrés ;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de Monsieur Jacques Bélanger datée du 29 mai 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. Projet de charte de la forêt de proximité de la MRC de Matane

2012-112 PROJET DE CHARTE DE LA FORÊT DE PROXIMITÉ DE LA MRC DE MATANE

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de Charte de la Forêt de proximité de La Matanie 2013-2023 ;

Considérant que la Charte de la Forêt de proximité est une déclaration solennelle d'intention à l'égard du déploiement de la forêt de proximité dans la MRC de Matane appuyée par des signataires, et constitue un engagement libre et volontaire en faveur d'un projet collectif ;

Considérant que la Charte de la Forêt de proximité fixe les valeurs et les objectifs qui serviront à la fois à guider la gestion courante de la forêt de proximité, mais également la conduite des intervenants et signataires impliqués dans le projet ;

Considérant que la Charte de la Forêt de proximité établit un cadre commun d'actions, se veut rassembleuse et donne une impulsion au déploiement de la forêt de proximité en impliquant, avant le 1^{er} avril 2013, tous les intervenants intéressés par la forêt ;

Considérant que la Charte de la Forêt de proximité jette les principes directeurs du projet, les règles de jeu et est un contrat social qui assure le respect des droits, balise le développement, équilibre les forces et concilie les besoins locaux et les impératifs régionaux ;

Considérant que la Charte de la Forêt de proximité devra être inclusive, rejoindre d'abord le monde municipal, mais également les organismes et entreprises intéressés par le déploiement de la forêt de proximité et cherche à réunir les mondes forestier, urbain et agricole ;

Considérant que les valeurs guidant la Charte sont les suivantes :

- Le respect de la santé et la qualité de vie ;
- L'équité et solidarité sociales ;
- La protection et la préservation du patrimoine naturel (biodiversité et écosystème) ;
- L'efficacité économique ;
- La participation et l'engagement ;
- L'accès au savoir ;
- La subsidiarité ;
- Le partenariat ;
- La prévention et la précaution face aux risques et l'incertitude ;
- La protection du patrimoine culturel (paysage et culture) ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables accepte le projet de Charte de la Forêt de proximité tel que présenté par la MRC de Matane en date du 15 mai 2012 ;

Que le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe soient et sont autorisés à signer la présente Charte de la Forêt de proximité pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables avec la MRC de Matane, les municipalités locales et tous autres partenaires qui auront exprimé leur intérêt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4 Installation d'une toilette chimique publique dans le village

2012-113 INSTALLATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE PUBLIQUE DANS LE VILLAGE

Considérant le manque de consensus auprès des différents comités et des citoyens pour l'implantation d'une toilette chimique publique dans le village durant la période estivale ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'abroger la résolution #2012-093 et d'informer le comité d'embellissement et de tourisme que la Municipalité de Baie-des-Sables n'implantera pas de toilette chimique publique dans le village durant la période estivale tel que l'avait demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5. Distribution du fonds de visibilité Cartier

Le maire rappelle aux élus ainsi qu'aux gens présents dans la salle que Cartier énergie éolienne verse seulement et directement les montants du Fonds de visibilité Cartier (incluant les retenus des projets du volet II) aux organismes retenus tel que mentionné dans une lettre datée du 19 mars 2012.

11.1. Engagement des animateurs pour le terrain de jeux et formation pour l'été 2012

2012-114 ENGAGEMENT DE MADAME JADE PELLETIER BROCHU À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX EN 2012

Considérant la résolution #2012-034 relative à la participation au programme « Emplois d'Été Canada » pour l'embauche de deux (2) animateurs pour le terrain de jeux durant la période estivale ;

Considérant que les représentants du programme « Emplois d'Été Canada » a confirmé verbalement la subvention pour un (1) emploi ;

Considérant que nous avons reçu cinq (5) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux ;

Considérant que les curriculums vitae reçus ont été analysés et que des entrevues ont été passées à quatre (4) candidats ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'embaucher Madame Jade Pelletier Brochu à titre d'animatrice du terrain de jeux. Cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la demande au programme « Emplois d'Été Canada » par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

La période de travail sera du 2 juillet au 10 août 2012 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire sera de 10\$ de l'heure.

Il est également résolu d'inscrire la candidate retenue à un stage de formation offert par l'Unité Régional de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 16 et 17 juin 2012 au Camp musical de Saint-Alexandre au montant de 120\$ par participante. La participante sera rémunérée pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Du matériel supplémentaire pourra également être commandé (boîte à outils, cahier de jeux, etc.).

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution. La candidate retenue travaillera également

sous la supervision du directeur général ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

La conseillère au siège #4, Madame Claudie Fillion, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question (coordonnatrice du programme Desjardins jeune au travail) et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

2012-115 ENGAGEMENT DE MADAME AMÉLIE PITTELOUD À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX EN 2012

Considérant la résolution #2012-034 relative à la participation au programme « Desjardins jeunes au travail » pour l'embauche d'un animateur pour le terrain de jeux durant la période estivale ;

Considérant que la Caisse Populaire de la Mitis a accepté de participer au programme « Desjardins jeunes au travail » pour un (1) emploi ;

Considérant que nous avons reçu cinq (5) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux ;

Considérant que les curriculum vitae reçus ont été analysés et que des entrevues ont été passées à quatre (4) candidats ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'embaucher Madame Amélie Pitteloud à titre d'animatrice du terrain de jeux. Cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la candidature au programme « Desjardins jeunes au travail » par le Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane.

La période de travail sera du 2 juillet au 10 août 2012 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire sera de 10\$ de l'heure.

Il est également résolu d'inscrire la candidate retenue à un stage de formation offert par l'Unité Régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 16 et 17 juin 2012 au Camp musical de Saint-Alexandre au montant de 120\$ par participante. La participante sera rémunérée pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Du matériel supplémentaire pourra également être commandé (boîte à outils, cahier de jeux, etc.).

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution. La candidate retenue travaillera également sous la supervision du directeur général ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Dekhockey Baie-des-Sables – Installation d'une armoire dans la salle du Centre communautaire

2012-116 DEKHOCKEY BAIE-DES-SABLES – INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DANS LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que « DEKhockey Baie-des-Sables » désire installer une armoire vitrine afin d'exposer les trophées et les plaquettes à la salle du Centre communautaire ;

Considérant qu'un endroit dans la salle a été ciblé et que l'espace a été validé suite à la résolution #2012-099 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter la demande de « DEKHockey Baie-des-Sables » et d'autoriser l'installation d'une armoire à la salle du Centre communautaire, soit entre la tribune et le meuble de télévision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Installation d'un système d'éclairage pour le terrain de tennis

2012-117 INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE TENNIS SITUÉ DANS LA COUR D'ÉCOLE

Considérant l'appui du conseil municipal au Comité des loisirs dans ses demandes d'aide financière pour l'installation d'un système d'éclairage au terrain de tennis situé dans la cour de l'école Assomption en vertu de la résolution #2011-184 ;

Considérant que suite à l'obtention du financement, le Comité des loisirs demande en date du 29 mai 2012 l'aide technique de la municipalité pour la pose de deux (2) poteaux et le creusage des tranchés pour la pose du filage électrique par un maître électricien mandaté par le comité ;

Considérant que la municipalité fournira deux (2) poteaux et six (6) lampes de l'ancien système d'éclairage de la patinoire municipale afin de permettre la réalisation de ce projet ;

Considérant l'autorisation écrite fournie par la Commission scolaire des Monts-et-Marées le 18 juin 2010 et le 29 mai 2012 afin de procéder aux travaux en questions ;

Considérant que les frais d'opération du système d'éclairage devront être assumés par la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

Que la municipalité fournit gratuitement à la réalisation de ce projet les deux (2) poteaux et les six (6) lampes de l'ancien système d'éclairage de la patinoire municipale ;

Que le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, soit autorisé à procéder à l'installation des deux (2) poteaux sur le terrain de l'école ;

Que le directeur des travaux publics soit également autorisé à procéder au creusage de tranchés sur le terrain de l'école et à réparer le terrain endommagé ;

Que la municipalité assume tous les frais d'opération de ce système d'éclairage suite à son installation (électricité, entretien des lampes, etc.).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. Entente de services avec la Ville de Matane concernant la bibliothèque de Baie-des-Sables

2012-118 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE MATANE CONCERNANT LA FOURNITURE DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE BAIE-DES-SABLES

Considérant les résolutions #2005-270 et 2005-304 relative à l'adhésion de la municipalité au Centre régional de services des bibliothèques publiques (CRSBP) du Bas-Saint-Laurent, membre du Réseau Biblio du Québec ;

Considérant le projet d'entente de services de la Ville de Matane relative à l'approvisionnement de la bibliothèque de Baie-des-Sables, incluant le service informatique des livres ;

Considérant que les services et les ressources offerts par le CRSBP et la Ville de Matane ont été comparés ;

Considérant que les services offerts ne sont pas équivalents ;

Considérant les coûts associés au remplacement possible du matériel informatique et à l'intégration de la collection locale de la municipalité au catalogue du logiciel Regard ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables informe la Ville de Matane qu'elle n'est pas intéressée par le projet d'entente de services tel que soumis en date du 10 avril 2012 ;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables maintienne son entente de service avec le CRSBP du Bas-Saint-Laurent.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.5 Invitation à participer à la semaine de la municipalité le samedi 9 juin 2012 à 19h00

Le maire invite la population à participer à la semaine de la municipalité dans le cadre d'une soirée sociale qui aura lieu le samedi 9 juin 2012 à 19h00 au centre communautaire de Baie-des-Sables.

12. Divers

12.1. Appui à la Co.Mode Verte pour le projet « La Brigade des 3RV »

2012-119 APPUI À LA CO.MODE VERTE POUR LE PROJET : « BRIGADE DES 3RV DE LA MRC DE MATANE »

Considérant que la ressourcerie La Co.Mode Verte a développé un projet novateur qui permettra à la région d'être proactive dans l'organisation d'événements écoresponsables et la tenue d'activités de sensibilisation dans le but de réduire l'enfouissement pour l'atteinte des objectifs du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

Considérant que les activités auront lieu spécifiquement dans la région de Matane et que chacune des onze (11) municipalités aura accès gratuitement aux services de la brigade selon la nature de leurs besoins et de façon la plus équitable qui soit ;

Considérant que le projet s'inscrit dans un vaste plan d'action qui permettra à la ressourcerie d'assurer son développement afin de mieux réaliser sa mission environnementale et d'insertion socioprofessionnelle ;

Considérant que l'entreprise a reçu une confirmation financière de RECYC-QUÉBEC pour la mise en place d'un plan de développement incluant un budget de 36 000\$ pour le volet sensibilisation et que la participation financière de la MRC de Matane est nécessaire à l'obtention de cette subvention ;

Considérant qu'il s'agit d'un projet issu du milieu et répondant aux objectifs du Pacte Rural dans le volet projet de territoire ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'appuyer le projet de Brigade des 3RV de la MRC de Matane présenté par La Co.Mode Verte à titre de projet de territoire au programme du Pacte Rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12.2. Invitation à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement (5 juin 2012 à 20h00)

Une invitation est lancée pour participer à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement qui aura lieu le mardi 5 juin prochain à 20h00. Il y aura également élection au sein du conseil d'administration.

12.3. Mot de la mairesse d'un jour

Madame Mireille Santerre procède à la lecture de son texte qui lui a permis de devenir mairesse d'un jour. Des félicitations lui sont également adressées.

Les points suivants ont été soulevés :

- Crédit de taxes foncières ;
- Installation de prises électriques supplémentaires pour le centre communautaire ;
- Installation d'un lave-vaisselle commerciale au centre communautaire.

13. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Travaux de réfection du 5^e Rang Est ;
- État de la route 297 ;
- Droits aux exploitants de carrières et de sablières ;
- Service de génie civil de la MRC de Matane ;
- Centre communautaire ;
- Implantation d'une toilette chimique publique dans le village ;
- Entente de services avec la Ville de Matane relative à la bibliothèque municipale ;
- Équipements supralocaux de la Ville de Matane.

2012-120 DEMANDE D'INTERVENTION AU MTQ RELATIVE À LA ROUTE 297

Considérant l'état actuel de la chaussée de la route 297 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prioriser une intervention à court terme pour la réfection de la chaussée de la route 297.

Qu'un appui soit demandé aux municipalités concernées par cette route soit Saint-Damase, Saint-Noël et Saint-Moïse.

Que copie de cette résolution soit transmise au MTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. Levée de l'assemblée

2012-121 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 22h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire